

Ministère de la Santé et la Prévention
Monsieur le Ministre François Braun
14, avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Montpellier, le 8 septembre 2022

Monsieur le Ministre de la Santé et de la Prévention François Braun,

Nous tenons tout d'abord à vous féliciter et vous remercier d'avoir accepté la charge de Ministre de la Santé et de la Prévention. Nous vous souhaitons, et également à vos collaborateurs beaucoup d'engagement et de réussite dans vos projets pour la Santé Publique.

Sans interlocuteur dédié à l'Ostéopathie au sein de votre ministère, au nom de l'Association Française d'Ostéopathie que je représente, je me vois dans l'obligation de vous interpeler sur la situation de l'ostéopathie en France.

Le rôle des ostéopathes en matière de santé publique est clairement revendiqué par mon organisation, qui œuvre pour la profession d'ostéopathe depuis plus de 60 ans et a été reconnue organisme représentatif de la profession d'ostéopathe par l'ARS IDF en 2003 et la DGOS en 2014.

L'AFO œuvre entre autres pour le renforcement de la prévention, la réorganisation des soins de proximité pour pallier les déserts médicaux et le manque de personnel soignant, et également pour le développement des droits des patients dans le choix de leur thérapie.

À la suite d'un énième bashing médico-médiatique au sujet de l'inefficacité voire de l'innocuité de notre pratique, alors que nous célébrons les 20 ans de la reconnaissance de l'ostéopathie, nous déplorons toujours qu'aucune avancée dans l'encadrement de notre profession, pourtant entendue et soutenue par l'équipe de relais santé du Président de la République, n'ait été mise en place pour que nous puissions prétendre à une profession de santé à part entière.

L'AFO souhaite rappeler qu'environ 47% des français ont consulté un ostéopathe au cours des trois dernières années et que de nombreux français sont dans l'attente de l'acceptation (pleine et entière) de cette pratique manuelle, thérapeutique, interdisciplinaire, souvent plébiscitée par les administrations et les instances médicales, comme c'est déjà le cas chez nos voisins européens.

Les ostéopathes ont été reconnus par de nombreuses études scientifiques comme les spécialistes de la prise en charge des Troubles Musculo-Squelettiques. Ces troubles représentent 85 % des maladies professionnelles et sont le deuxième motif de consultation chez le médecin généraliste...

La plupart des mutuelles remboursent nos soins, en tout ou partie, ayant bien noté la diminution de l'absentéisme au travail et des économies effectuées au niveau du coût social (moins de prescriptions d'anti-douleurs et autres traitements lourds), qui résultent de l'efficacité des traitements ostéopathiques.

Malheureusement, les ostéopathes au nombre de plus 25 000 (pour un quota de 125 000 consultations par jour) n'ont à ce jour aucun interlocuteur dédié à la DGOS. De même, nous constatons invariablement l'incapacité des ARS à émettre des recommandations claires et précises

en matière d'ostéopathie et à permettre aux ostéopathes d'assurer la qualité de leurs soins en sécurité pour tous. La récente expérience avec la crise de la Covid nous l'a cruellement démontré.

Au nom des adhérents de mon association et de celui de toute la profession, je vous prie de bien vouloir nommer une personne au sein de votre ministère qui soit notre contact et qui puisse répondre pertinemment à nos requêtes. Cela éviterait de vous solliciter personnellement ou même de passer par des procédures judiciaires longues et fastidieuses pour obtenir le soutien de votre ministère dans l'obtention d'une définition et d'un encadrement encore plus cohérents de notre métier.

Des solutions pourraient être envisagées lors de tables rondes avec les différents représentants de notre profession afin d'offrir une meilleure compréhension de notre métier par les autres professionnels de santé et permettre ainsi la meilleure des collaborations possibles au bénéfice des patients.

Par ailleurs, nous portons le projet d'une universitarisation de la formation d'ostéopathie. Actuellement, l'enseignement de l'ostéopathie est entièrement délégué à des écoles privées, souvent supportées par des lobbies de groupes financiers qui n'ont de cesse d'amoinrir la qualité de la formation afin d'augmenter leurs bénéfices. La réforme de l'enseignement de l'ostéopathie en 2014 n'a pas abouti aux résultats attendus. Nous nous devons de revoir ce système.

Je vous remercie pour l'attention que vous avez porté à ce courrier. Je me tiens à votre disposition pour tout échange ou tout rendez-vous ultérieur.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre de la Santé et de la Prévention François Braun, l'expression de ma plus haute considération.

Marie-Hélène SALA

Présidente de l'Association Française d'Ostéopathie

